

## **La certification universitaire délivrée par l'université de Paris-Dauphine**

Grâce à un partenariat avec l'université Paris-Dauphine, l'IGPDE propose depuis 2017 aux stagiaires participant à ce cursus de se présenter à une certification universitaire délivrée par cette dernière, visant à renforcer la professionnalisation du métier de contrôleur de gestion et valoriser les acquis de la formation.

Cette certification permet de compléter les savoirs acquis lors du cursus en réalisant un mémoire à partir du cas de l'administration d'origine du stagiaire, qui donne lieu à une soutenance devant un jury composé d'un(e) enseignant(e)-chercheur(se) de l'université et d'un(e) spécialiste du contrôle de gestion en milieu public.

Le 20 novembre 2017, deux participants du cursus « contrôleur de gestion » de l'IGPDE se sont vu remettre leur certification de contrôleur de gestion par l'Université Paris-Dauphine.

### **Pierre Labardin, maître de conférences à l'université Paris-Dauphine :**

*« La soutenance est l'occasion d'engager un débat sur le mémoire. La discussion permet de mettre en évidence les forces et les faiblesses des solutions proposées dans le mémoire, de voir le cas échéant quelles alternatives pourraient être envisagées, de discuter des stratégies de communication ou de dialogue de gestion accompagnant les processus et plus généralement du lien entre la stratégie de l'établissement ou de l'administration et son contrôle de gestion »*

### **Alphonse Aroquame du service commun des laboratoires, certifié en 2017 :**

*« Lorsque j'avais envisagé de suivre le cursus Contrôleur de gestion de l'IGPDE, il s'agissait pour moi de poser une première pierre à l'édifice d'un projet plus conséquent, à savoir la validation des acquis professionnels pour me permettre de suivre un master en « Contrôle de gestion et audit organisationnel » à l'IAE de la Sorbonne. Mes démarches faisaient alors suite à un bilan de compétences réalisé fin 2016 et dont les conclusions m'amenait vers une réorientation professionnelle.*

*Quand l'IGPDE nous a proposé l'opportunité de faire sanctionner ce cursus de 12 jours par l'université de Paris-Dauphine, malgré les difficultés que j'entrevois dans cette entreprise, j'ai senti qu'il fallait saisir cette chance.*

*L'exercice était très loin d'être simple ; il nous oblige à approfondir les connaissances théoriques et à les confronter avec un cas concret. Je saisis l'occasion de souligner la qualité de la formation dispensée et des documents mis à notre disposition.*

*La rédaction d'un mémoire ainsi que sa soutenance ont été une expérience enrichissante et bénéfique et je ne pourrais qu'inciter les futurs candidats à ce cursus à demander cette certification.*

*J'avais prévu initialement d'entamer mes démarches de réorientation professionnelle une fois le master obtenu, mais maintenant que je détiens un certificat universitaire je me sens plus légitime à devancer les choses. »*